S.E.L.A.S. Frédéric LANDEZ et Marion NAUDIN, Commissaires de justice associés

28 novembre 2025, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le réseau privé sécurisé des commissaires de justice, considérée comme complète le 24 novembre 2025, et en l'absence d'opposition du Président de la Chambre nationale des commissaires de justice,

La transformation en société d'exercice libéral par actions simplifiée de la société civile professionnelle « Frédéric LANDEZ et Marion NAUDIN, Commissaires de justice associés », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Paris, a pris effet.

La dénomination sociale de la société n'est pas modifiée.

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
LANDEZ Frédéric; NAUDIN Marion

{post-content}

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)